

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020

### DELIBERATION N° 2020-10-127-DAP

Nomenclature : 3.6.3

**OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR L'ALIMENTATION ET L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT ELECTRIQUE AU CARREFOUR RD 817 / ROUTE DE L'ABBE PIERRE SUR LA COMMUNE DE TARNOS**

**Votants : 33**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 33**

**Pour: 33**  
**Contre : /**

Fait à Tarnos,  
 le 2 octobre 2020  
 Pour extrait certifié  
 conforme



*Certifié exécutoire compte tenu  
 du dépôt au titre du contrôle de  
 légalité et de l'affichage en  
 Mairie le : 02/10/2020*

L'an deux mille vingt, le premier octobre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. HERVELIN, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

|             |               |           |
|-------------|---------------|-----------|
| Mme DUPRE   | procuration à | Mme DUFAU |
| M. MIREMONT | procuration à | M. PERRET |

**SECRETARE DE SEANCE : Mme NOGARO**

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
 Nombre de présents : 31  
 Nombre de pouvoirs: 2  
 Nombre de votants : 33

Monsieur le Maire expose la demande d'ENEDIS sollicitant l'autorisation de passer sur la parcelle 96 - Section G au carrefour RD 817 / Route de l'Abbé Pierre sur la commune de Tarnos afin d'installer un Poste de transformation de courant électrique pour alimenter le réseau de distribution publique d'électricité.

Cette opération nécessite la restructuration du réseau HTA. Un nouveau poste sera implanté sur la parcelle 96 – Section G sur la commune de Tarnos. Le muret existant sera scié et un nouveau mur de soutènement sera créé autour du poste.



Monsieur le Maire présente les projets de convention et les plans de servitude à intervenir avec ENEDIS pour réaliser cette opération.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant le projet de convention entre ENEDIS et la Ville de Tarnos et les plans de servitude proposés par ENEDIS,

### **DELIBERE**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition et les plans de servitude pour l'alimentation et l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle 96 – Section G afin de formaliser les droits et obligations de chacune des parties dans le cadre du passage d'une ligne électrique sur la commune de Tarnos.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)